



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

contrôle

Question écrite n° 35970

Texte de la question

M. Denis Jacquat appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les demandes exprimées par l'Institut français de recherche sur les administrations publiques (IFRAP) concernant les recettes issues de contrôles fiscaux. Selon l'IFRAP, la différence entre les redressements émis (90,7 milliards de francs en 1997) et les montants réellement recouverts est très sensible. C'est pourquoi l'IFRAP demande à quelle ligne budgétaire apparaissent les recettes encaissées (droits simples et pénalités des opérations de contrôle sur les pièces et sur place) et à combien elles s'élèvent pour les années 1995, 1996 et 1997. L'IFRAP souhaite enfin que cette donnée soit publiée chaque année en annexe au projet de loi de finances, dans l'évaluation des voies et moyens. Il le remercie de bien vouloir l'informer à ce sujet.

Texte de la réponse

Les résultats du contrôle fiscal sont publiés chaque année en annexe du fascicule des voies et moyens. Le dernier fascicule, qui a été récemment communiqué aux parlementaires dans le cadre du projet de loi de finances pour 2000, retrace sur les cinq dernières années les résultats des opérations de contrôle, les sommes mises en recouvrement à la suite de ces opérations, ainsi que les résultats obtenus en matière d'apurement de ces créances.

Données clés

Auteur : [M. Denis Jacquat](#)

Circonscription : Moselle (2^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 35970

Rubrique : Impôts et taxes

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 octobre 1999, page 5970

Réponse publiée le : 24 janvier 2000, page 500